



Millau Grands Causses
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE

NOM DE L'ENTREPRISE EXPLOITANTE

Nom de l'entreprise :
Montant total des investissements projetés : € HT
Dont projet immobilier : € HT

Personne en charge du dossier dans l'entreprise :

Nom :
Prénom :
Fonction :
Tél :
Portable :
@ :

Dossier à retourner avec les pièces annexes à :

Communauté de Communes Millau Grands Causses
A l'attention du Président
Pôle de Développement Territorial et Attractivité
1 place du Beffroi
12100 MILLAU



Millau Grands Causses
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

PORTEUR DE L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER

- Entreprise exploitante
- Société de crédit-bail immobilier
- Société d'économie Mixte
- SAS Patrimoniale
- Société civile immobilière (Hors SCI patrimoniale, c'est à dire que 50% au moins du capital de la SCI doit être détenue par l'entreprise bénéficiaire et que cette dernière s'engage à répercuter le montant de l'aide sur les loyers de l'entreprise)
- Autre, précisez :

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

1. Formulaire de demande d'aide à l'immobilier de la Communauté de Communes de Millau Grands Causses, dûment rempli,

2. Les documents administratifs relatifs à l'entreprise :

- ✓ Extrait K-bis
- ✓ RIB
- ✓ Attestation du montant des aides de minimis déjà perçues ces 3 dernières années
- ✓ Autorisation du propriétaire des murs (si différent du demandeur)
- ✓ Projet, devis et plans éventuels
- ✓ Plan de financement prévisionnel du projet faisant notamment apparaître les éventuels co-financements,
- ✓ 3 derniers bilans, (Un prévisionnel dans le cadre d'une création d'entreprise)
- ✓ Lettre d'engagement du représentant légal de l'entreprise bénéficiaire sur la localisation de l'implantation, le maintien ou la création des emplois,
- ✓ Copie du récépissé du dépôt de permis de construire ou, le cas échéant, de la déclaration préalable de travaux.



Millau Grands Causses
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Adresse du site internet :

Effectif à la date du dépôt de dossier :

Capital social :

Chiffre d'affaires (année):

Résultat net :

Total bilan :

Total fonds propres :

La collecte et le traitement des données à caractère personnel par la Communauté de communes de Millau grands Causses sont obligatoires pour la mise en place, la gestion et l'évaluation des demandes d'aides. Ces données pourront également, de convention expresse, être communiquées aux mêmes fins à la Région, l'Etat, la Commission Européenne, ou tout tiers intervenant dans ce dispositif de demande d'aides.

Conformément aux dispositions des lois relatives à l'informatique, aux fichiers et libertés, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition, pour motifs légitimes, aux informations les concernant. Elles peuvent également s'opposer, sans frais, à ce que les données les concernant soient utilisées à des fins de prospection, notamment commerciale.

Ces droits peuvent être exercés par l'envoi d'un courrier à Communauté de Communes de Millau Grands Causses – Hôtel de la Communauté – 1, place du Beffroi – CS 80432 – 12104 Millau Cedex

Aides publiques obtenues sur les 3 dernières années

| Type d'aide (subventions, avance remboursable...) | Date d'octroi | Origine (Etat, collectivité...) | Objet (type d'établissement...) | Montant en € |
|--|---------------|------------------------------------|------------------------------------|--------------|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |



Millau Grands Causses
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'ENTREPRISE

Description de l'entreprise : historique, activité, marché, situation immobilière actuelle

Description du projet immobilier lié à votre demande d'aide

Comment s'inscrit votre projet dans le cadre du développement durable ?



Millau Grands Causses
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

DESRIPTIF DU PROJET

Localisation du projet (adresse) :

.....
.....
.....

Travaux envisagés :

.....
.....
.....

Ce projet s'accompagne-t-il de création d'emplois ? Oui Non

Si OUI, combien en ETP (à échéance de 3 ans) ?

Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération (indiquer les différentes phases et leurs articulations) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Récapitulatif des investissements immobiliers prévus en €

| Nature | Coût HT | Date de réalisation |
|--------|---------|---------------------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |



Millau Grands Causses
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Montage Financier

Préciser le montant des moyens financiers, y compris les aides publiques nécessaires au financement de l'opération

| Nature | Montant |
|--|---------|
| Autofinancement | |
| Prêts bancaires (à détailler dans le tableau ci-dessous) | |
| Aides publiques | |
| Autres | |

Détail des prêts bancaires

| Organisme prêteur | Montant du crédit | Durée |
|-------------------|-------------------|-------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

Détail des aides publiques

| Organisme | Montant de l'aide | % |
|-----------|-------------------|---|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |



Millau Grands Causses
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Ce document doit être signé du représentant légal

Dans le cadre de la demande d'aide auprès de la Communauté de Communes de Millau Grands Causses,

Je soussigné (e)

Agissant en qualité de

Au nom et pour le compte de l'entreprise

immatriculée au RCS

dont le siège social se situe

En tant que représentant légal, déclare sur l'honneur :

- Exactes les renseignements figurant dans le dossier,
- Exactes les informations relatives à l'entreprise,
- Que l'entreprise est à jour au regard de ses obligations fiscales, sociales et environnementales, Avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu la demande d'aide, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date de la présente demande d'aide ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement.
- Que l'entreprise n'est pas en redressement judiciaire, sauf à disposer d'un plan de continuation adapté, Ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités dans le cadre d'un plan de continuation.
- Avoir reçu le pouvoir ou la délibération de signer tout document relatif à la demande d'aide publique.

Fait le : A :

NOM - Qualité :

.....

Signature et cachet de l'entreprise



Millau Grands Causses

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1. Pour les subventions octroyées aux associations, il convient d'utiliser le formulaire Cerfa 12156*03 accessible sur le site www.servicepublic.fr

2. Les aides de minimis sont des aides publiques qui sont octroyées au titre des 4 règlements suivants :

- _ règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) aux aides de minimis, prévoyant un plafond de 200 000 € d'aide par entreprise unique sur une période de trois exercices fiscaux,
- _ règlement (UE) n° 717/2014 de la Commission du 27 juin 2014 concernant l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis octroyées dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture,
- _ règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture,
- _ règlement (UE) n° 360/2012 de la Commission 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général (SIEG).

3. Les aides de minimis constituent une catégorie particulière d'aides publiques pour les entreprises. Les pouvoirs publics qui allouent des aides de minimis ont l'obligation d'informer les entreprises bénéficiaires, du caractère de minimis des aides attribuées. Le montant maximum d'aide de minimis est de 200 000 € par entreprise sur 3 exercices fiscaux dont celui en cours à la date de signature de la présente déclaration.

4. Si vous avez reçu une aide de minimis, cette aide a dû vous être notifiée par courrier par l'autorité publique attributaire (Etat, collectivités locales, établissements publics, agences...). Vous ne devez donc pas comptabiliser dans ce montant les aides qui ne sont pas allouées au titre du règlement de minimis.

5. Le numéro SIREN est le seul sous lequel les aides de minimis peuvent être comptabilisées dans la limite du plafond de 200 000 €. Il n'est pas possible de disposer d'autant de plafonds de 200 000 € qu'il y a d'établissements donc de numéro SIRET au sein d'une même entreprise. Par ailleurs, si votre entreprise relève de la définition « d'entreprise unique » (cf. ci-dessous), vous disposez d'un seul plafond d'aide de minimis de 200 000 € commun à l'ensemble des entreprises assimilées à une seule et même « entreprise unique ». Si votre entreprise relève de ce cas, il faut absolument vérifier que votre déclaration comptabilise bien l'ensemble des aides de minimis versées à toutes les entreprises composant l'entreprise unique. La présente déclaration prévoit donc que pour chaque aide de minimis perçue soit indiqué le numéro SIREN de l'entreprise qui l'a reçue au sein de l'entreprise unique. Définition d'une « entreprise unique » : une entreprise unique se compose de toutes les entreprises qui entretiennent entre elles au moins l'un des quatre liens suivants :

- une entreprise a la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés d'une autre entreprise ou
- une entreprise a le droit de nommer ou de révoquer la majorité des membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une autre entreprise, ou
- une entreprise a le droit d'exercer une influence dominante sur une autre entreprise en vertu d'un contrat conclu avec celle-ci ou en vertu d'une clause des statuts de celle-ci, ou
- une entreprise actionnaire ou associée d'une autre entreprise contrôle seule, en vertu d'un accord conclu avec d'autres actionnaires ou associés de cette entreprise, la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés de celle-ci.

6. Dans le cas de prêts, garanties ou avances remboursables, indiquer l'équivalent-subvention brut (ESB) qui vous a été communiqué lors de l'attribution de l'aide.